

UN CERFA LISIBLE NOUS PERMET DE TRAITER VOTRE DEMANDE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

Prenez le temps de bien remplir votre Cerfa en appliquant les règles ci-contre.

Stylo noir

~~D~~ D

Sans rature

~~A~~ A

Sans tache

~~M~~ M

En majuscules

~~h~~ H

Lettres droites

~~B~~ B

Dans les cases

~~N~~ N

Chiffres lisibles

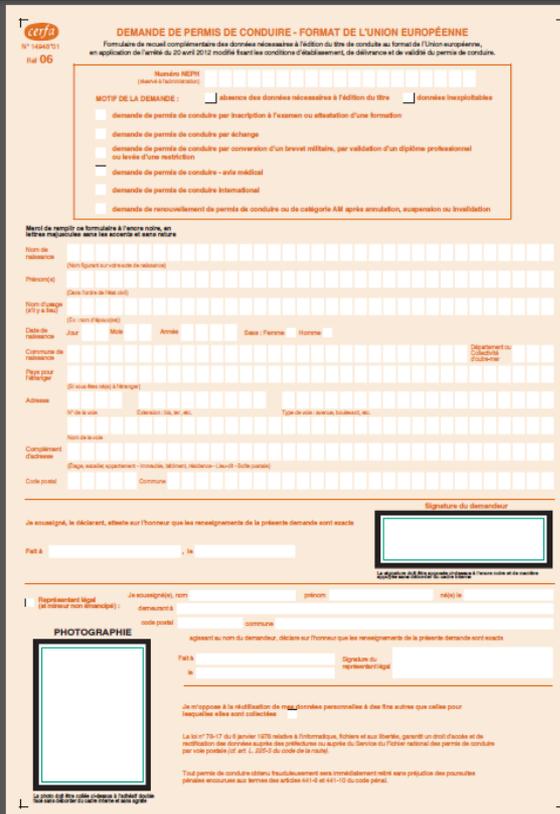
~~7~~ 4 7 4

SANS ACCENTS

E R I C
~~É R I C~~

Croix correcte

Homme ~~α~~
 Homme X



cerfa
 N° 14689 V1
 04 06

DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE - FORMAT DE L'UNION EUROPÉENNE
 Formulaire de recueil complémentaire des données nécessaires à l'édition du titre de conduite au format de l'Union européenne, en application de l'article du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'acquisition, de délivrance et de validité du permis de conduire.

Nom et NOMS (sans le patronyme) _____
 MOTIF DE LA DEMANDE : absence des données nécessaires à l'édition du titre données inexpugnables

demande de permis de conduire par inscription à l'examen ou attestation d'une formation
 demande de permis de conduire par échange
 demande de permis de conduire par conversion d'un brevet étranger, par validation d'un diplôme professionnel ou lettre d'une institution
 demande de permis de conduire - seule nationalité
 demande de permis de conduire international
 demande de renouvellement de permis de conduire ou de catégorie AM après annulation, suspension ou invalidation

Merci de remplir ce formulaire à l'encre noire, en évitant toute rature sur les accents et sans rature

Nom de naissance _____
 Prénoms _____
 Nom d'usage (N1) et N2 _____
 Date de naissance _____
 Commune de naissance _____
 Sexe : Femme Homme
 Adresse _____
 Code postal _____

Je soussigné(e), déclare(e) sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur _____

PHOTOGRAPHIE

Je m'engage à la réalisation de deux copies personnelles à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont collectées.

La loi n° 20-17 du 9 janvier 2010 relative à l'informatique, à Internet et aux libertés, garantit un droit d'accès et de modification des données auprès des collecteurs ou auprès du Service national des permis de conduire par voie postale (cf. art. L. 2012 du code de la route).

Tout permis de conduire obtenu frauduleusement sera immédiatement retiré sans préjudice des poursuites pénales encourues aux termes des articles 41-1 et 41-10 du code pénal.

Centrées

~~BG~~ B G

1 caractère = 1 case

~~L'~~ L '